

**Préséance des mesures données dans les communiqués internes
au Diocèse de Trois-Rivières et précisions de Mgr Luc Bouchard**

Trois-Rivières, le mardi 17 mars 2020

Chère communauté diocésaine,

Comme évêque du Diocèse de Trois-Rivières, je surveille attentivement l'évolution de la situation particulière de santé publique dans laquelle nous nous trouvons présentement. Je prends à bras le corps ma responsabilité envers le Peuple de Dieu qui est en Mauricie pour à la fois nous protéger et nous rendre solidaires des autorités civiles qui donnent de jour en jour des mesures préventives à privilégier. J'ai introduit des mesures pour le Diocèse de Trois-Rivières dans un 1^{er} communiqué interne publié le vendredi 13 mars 2020 et dans un 2^e communiqué interne publié le dimanche 15 mars 2020.

**Tous les communiqués internes au Diocèse de Trois-Rivières
que j'émetts à titre d'évêque de Trois-Rivières, ont préséance
sur tout autre communiqué émis par l'Assemblée des évêques du Québec
ou d'autres diocèses que vous pourriez voir passer dans les réseaux sociaux ou Internet.**

**Je demeure solidaire avec mes confrères qui, eux aussi, prennent des directives particulières
pour leur propre diocèse comme ils en ont le droit.**

Dans l'esprit de mes directives communiquées jusqu'à maintenant, je précise ici que, dans la logique d'éviter absolument les rassemblements de personnes, même religieux¹, tel que l'encourage la Santé publique du Québec :

1. Les églises, les lieux de culte et les chapelles doivent demeurer fermés autant pour les célébrations publiques que pour la prière personnelle. Les presbytères et bureaux d'accueil des paroisses sont aussi fermés pour le public jusqu'à nouvel ordre.
2. Je suspens dans le Diocèse de Trois-Rivières, toute visite pastorale à domicile ou en résidence aux malades et aux personnes de 70 ans et plus. Les moyens modernes de communication, dont le téléphone, sont à favoriser jusqu'à nouvel ordre pour garder le contact avec des personnes qui nécessitent une forme de présence pastorale.
3. Dans le cas très hypothétique où une personne malade et diagnostiquée du Covid-19 souhaitait le sacrement des malades, j'invite les prêtres à s'informer et à suivre toutes les précautions médicales prévues par la santé publique avant de procéder. Cela va également de soi pour toute autre demande de ce genre ou semblable.

¹ <https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/le-gouvernement-du-quebec-mobilise-plus-que-jamais-assure-francois-legault/>

Je suis conscient des questions que se posent des responsables pastoraux, des bénévoles et des fidèles du diocèse sur les célébrations de la Semaine sainte et sur les célébrations de la confirmation prévues au calendrier actuel.

C'est pourquoi j'ai décidé :

4. Que les rassemblements publics pour les Offices de la Semaine sainte sont également annulés (dimanche des Rameaux, messe chismale, Jeudi saint, Vendredi saint, Veillée Pascale, dimanche de Pâques et tout autre rassemblement public). Ceci est en conformité avec l'annonce publique qui a été faite par le premier ministre François Legault le 16 mars.

<https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/le-gouvernement-du-quebec-mobilise-plus-que-jamais-assure-francois-legault/>

5. Les célébrations de la confirmation présidées par moi-même, par Mgr Pierre-Olivier Tremblay et par Mgr Martin Veillette sont annulées et seront reportées à l'année pastorale 2020-2021. Des détails suivront aux personnes concernées pour l'organisation des célébrations de confirmation.

Si vous avez eu un contact avec des communiqués de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec en lien avec la Covid-19, vous remarquerez que je suis allé plus loin dans mes directives que l'Assemblée, et ce, dès le vendredi 13 mars 2020. Je suis solidaire de l'Assemblée tout en adaptant à notre Diocèse de Trois-Rivières, et ce, comme évêque du lieu, les grandes orientations qui découlent d'elle. La principale motivation qui m'habite, c'est la santé de l'autre, des plus faibles et les personnes les plus vulnérables. Il ne peut y avoir plus grande motivation que l'amour du prochain ici. C'est ce qui doit nous guider dans tous nos choix, en ces temps si difficiles.

Pour accéder au 1^{er} communiqué interne, au 2^e communiqué interne et au présent 3^e communiqué interne à mettre en œuvre présentement dans notre Diocèse de Trois-Rivières, de même que pour consulter, à titre informatif, les communiqués de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec et les communiqués de presse envoyés aux médias, rendez-vous à la page d'accueil de notre site Internet diocésain au www.diocese-tr.gc.ca.

La prière personnelle « dans le secret », l'approfondissement de la communion fraternelle et spirituelle sont les chemins que nous devons emprunter jusqu'à nouvel ordre comme communauté diocésaine en ce temps de carême.

J'ai demandé au Service diocésain de pastorale de travailler à faire rayonner des initiatives créatives qui existent. Présentement nous explorons les possibilités pour la diffusion d'offices privés des jours saints. Des communications à cet effet suivront dans vos courriels et dans l'infolettre hebdomadaire **Flash-Info** à laquelle je vous incite à vous abonner si ce n'est pas déjà fait en écrivant à communication@diocese-tr.gc.ca.

Des paroisses et communautés chrétiennes de proximité proposent présentement une pastorale créative par les moyens de communications modernes et des radios locales. Faites connaître vos initiatives au Service diocésain de pastorale pour leur rayonnement.

En vous assurant de ma solidarité dans la prière et avec toute ma sollicitude,



† Luc Bouchard, évêque du diocèse de Trois-Rivières
Trois-Rivières, le mardi 17 mars 2020